

Compte-rendu GT2 Forêt

Le 18 juin 2015

Liste des présents :

BARRE Bertrand – ONF Agence Bourgogne Est
BONVALOT Bernard – Mairie de BESSEY-EN-CHAUME
BRETONNEAU Nicolas – CRPF
BRESSOULALY Christian – Maire d'IVRY-EN-MONTAGNE
CHARLES Julien – Communauté d'Agglomération de GEVREY-CHAMBERTAIN (service nature)
LEFEUVRE Gaëlle - CABCS Animatrice Natura 2000 – animatrice de la réunion
THIALLIER Claire – DREAL Bourgogne

La réunion a commencé par un bilan rapide du diagnostic socio-économique et sur l'avancement des modifications effectuées, ainsi que le renvoi des données nécessaires par les structures concernées.

La rédaction finale des enjeux suite au travail réalisé lors des premiers GT a été présentée, et approuvée à part pour la phrase « Disparition du bois mort et TGB, arbres à cavités » : il serait préférable d'écrire « diminution » du bois mort.

... ✍ **Présentation rapide de l'articulation du plan d'action :**

Enjeux > Objectifs de Développement durable (ODD) > Objectifs Opérationnels (OO)
A ce moment il est demandé la durée d'un DOCOB avant sa révision – la DREAL répond que dans le DOCOB le plan d'action court sur 3 ans, qu'à terme il y a une évaluation, un bilan des actions réalisées puis un nouveau plan est proposé sur 3 ans, et ainsi de suite jusqu'à ce que les objectifs de DD soient atteints ou ne soient plus à jour. A ce moment là, on révisé le DOCOB (rédaction de nouveaux objectifs).

... ✍ **Présentation de l'ensemble des ODD et OO, de manière détaillée sur ceux portant particulièrement sur la Forêt, et discussion :**

A1- Créer un intérêt économique autour des pelouses: La formulation semble peu adaptée au territoire, y préférer « revaloriser » ? Avec des visées culturelles, patrimoniales...

D - Maintenir un milieu forestier fonctionnel, une mosaïque de milieu où tous les stades de développement de l'arbre sont présents

D1 - Maintenir les pelouses intra-forestières existantes

Cet OO ne semble pas pertinent, surtout au regard des autres OO qui ont des espèces associées importantes et seront donc largement prioritaires. La seule espèce à mettre en face ici serait la Bondrée apivore, qui n'est pas un enjeu très fort et qui peut d'ailleurs utiliser beaucoup d'autres milieux. Le vrai enjeu de ces pelouses est l'habitat, ce qui n'est pas suffisant par rapport à la directive Oiseaux.

D2 - Maintenir ou augmenter la surface de zones de forêt mature : Proposition acceptée sans remarque.

D3 - Améliorer la planification spatiale du massif forestier en faveur de la biodiversité : L'idée est intéressante, mais il est difficile de savoir quelle mesure mettre en place derrière cet objectif. L'idée d'une charte de bonnes pratiques est abordée, mais cela serait dur à mettre en place et ne semble pas le meilleur outil pour les forestiers. Pour les chaufferies bois, l'idée est à creuser lors d'un rendez-vous avec un responsable.

La charte Natura 2000 est évoquée, et son fonctionnement expliqué dans le détail. L'exonération de la taxe foncière paraît être un impact négatif faible pour les élus présents, mais ce sont des communes sur lesquelles ont été implantées des éoliennes qui rapporteront beaucoup plus d'argent à la commune proportionnellement que la taxe sur le non-bâti.

Un autre moyen serait de participer à la rédaction des plans de gestion et des aménagements, en partenariat avec le CRPF et l'ONF. En complément, une communication pourrait être mise en place en amont auprès des aménagistes, des propriétaires. Il sera surtout important de diffuser le contact de l'animateur pour répondre à toute volonté.

E - Sensibilisation des exploitants et proposition de pratiques respectant le cycle de vie des espèces

Il est proposé d'enlever le terme « sensibiliser » qui correspond aux OD I et J et de laisser seulement « Proposer des pratiques respectant le cycle de vie des espèces ».

E1 - Mettre en place un réseau de communication entre le découvreur et l'exploitant : Item très important et pertinent, qui pourra améliorer la conservation efficacement en forêt.

E2 - Pas d'exploitation forestière ou travaux en forêt ou sur les haies au printemps, lors de la nidification :

Cet objectif a fait l'objet d'une longue discussion. Il en ressort, tout d'abord que la formulation « pas d'exploitation » paraît trop forte et péremptoire.

Ensuite, à cause de l'ampleur de la ZPS il paraît impossible pour les représentants de l'ONF et du CRPF, compte tenu de la conjoncture actuelle (notamment l'explosion du bois énergie) de ne pratiquer les coupes forestières qu'en dehors de la période de nidification.

Il est proposé de se baser sur la répartition connue des oiseaux à enjeu fort pour définir des zones où les coupes pourraient n'être faites qu'en dehors de la période de nidification. Cependant, il sera difficile de déterminer ces zones : le Pic cendré est une espèce discrète, qui répond de manière non fiable à la repasse. Une cartographie de l'habitat potentiel est envisageable mais demanderait des données plus précises que celles faisant déjà l'objet de devis (en cours) : % des essences et type de bois (TGB, GB...) sont des éléments importants à connaître.

De plus, il est remarqué que si l'on effectue une cartographie de tous les habitats des oiseaux forestiers inscrits à la Directive Oiseaux, on retrouvera globalement l'ensemble des forêts. Cette solution est donc compliquée.

Il est demandé si pour les coupes forestières, l'effet sur la **population** d'oiseaux est réellement significatif. Deux réponses sont données : premièrement pour certaines espèces à effectif faible la réponse est oui, la perte d'une couvée représente un vrai impact pour la population, et deuxièmement l'effet est **cumulatif** : ainsi après plusieurs coupes l'effet sur la population sera réel.

Dans ce cas il est toujours délicat de savoir à quel moment stopper les travaux en période de nidification.

La discussion ne trouve pas de conclusion satisfaisante pour les différents acteurs, cet OO devra être re-rédigé et proposé de nouveau à l'acceptation, par mail ou téléphone, avant le COPIL.

A propos de l'OO E4 (***Permettre l'existence et l'entretien des réseaux (communication, transport, électricité) dans le respect de la biodiversité***) il est évoqué la possibilité de planter des espèces de petite taille, comme des vergers, sous les lignes à haute tension. Cela pourrait venir en complément des mesures de pâturage.

A propos des sports aériens et du dérangement potentiel occasionné (***G- Mise en cohérence des pratiques sportives avec les objectifs de conservation***), une étude en cours dans le PNR du Morvan est évoquée, il serait intéressant d'en apprendre plus sur le sujet.

L'objectif ***J2- Suivre l'évolution des populations d'oiseaux communs pour étudier la dynamique du territoire*** interpelle de par la possibilité d'obtenir des crédits Natura 2000. Cela sera à voir lors de la rédaction des mesures, mais pourrait peut être avoir lieu dans le cadre d'un partenariat, d'un stage...

En l'absence de demande supplémentaire, la réunion ensuite a été clôturée.

Le prochain rendez-vous sera le COPIL pendant lequel seront approuvées les ODD et OO. En même temps que l'invitation, la rédaction terminée des objectifs sera envoyée. Ce COPIL aura lieu en septembre/novembre, il sera suivi d'un 3^e GT en décembre.

La fin du processus de concertation en ce qui concerne la rédaction du DOCOB se clôturera en mars 2016 (à priori) par un COPIL qui validera le DOCOB.

Des échanges auront lieu avant le prochain COPIL pour discuter de la modification des objectifs, avec des propositions de l'animatrice à l'ONF et au CRPF.